



VIROX 5 (CAN)

HMIS		NFPA	Équipement de protection individuelle
Santé	3	3	
Inflammabilité	0	0	
Danger physique / Instabilité	0	0	

Numéro de révision: 2

Date de révision: 2015-04-03

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	VIROX 5 (CAN)
MSDS #:	MS0300104
Code du produit:	2963741, 53801
Utilisation recommandée:	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyeur désinfectant • Ce produit doit être dilué avant toute utilisation
Producteur, importateur, fournisseur	Siège social au Canada
Siège social aux États-Unis	Diversey - Canada
Diversey, Inc.	2401 Bristol Circle
8310 16th St.	Oakville, Ontario L6H 6P1
Sturtevant, Wisconsin 53177-1964	Phone: 1-800-668-3131
Phone: 1-888-352-2249	
Adresse Internet pour les fiches signalétiques :	
www.diversey.com	
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	1-800-851-7145 (U.S.); 1-651-917-6133 (Int'l)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aperçu des premiers secours

DANGER!. CORROSIF POUR LES YEUX. Cause des brûlures aux yeux. PEUT IRRITER MODÉRÉMENT LA PEAU. NOCIF OU MORTEL SI AVALÉ.

Principales voies d'entrée:	Contact avec les yeux. Contact avec la peau. Inhalation.
Contact avec les yeux	Corrosif(ve). Provoque des dommages irréversibles aux yeux, y compris la cécité.
Contact avec la peau	Peut irriter modérément la peau.
Inhalation	Peut provoquer des irritations et effets corrosifs au nez, à la gorge et aux voies respiratoires.
Ingestion	Corrosif(ve). Provoque des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composant(s)	CAS #	% en poids	DL50 Orale (mg/kg)	DL50 Cutanée	CL50 Inhalatoire
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	5 - 10%	1193	=2000 mg/kg	=2 g/m ³ (4 h)
Acide phosphorique	7664-38-2	1 - 5%	1530	=2740 mg/kg	>850 mg/m ³ (1 h)

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Se rincer les yeux immédiatement à l'eau courante pendant 15 à 20 minutes en tenant la paupière pour garder l'oeil ouvert. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. Faire appel à une assistance médicale.
Inhalation	En cas de problème de respiration, respirer de l'air frais. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.
Ingestion	En cas d'ingestion, se rincer la bouche. Donner à boire une tasse d'eau ou de lait. ENSUITE, CONSULTEZ IMMÉDIATEMENT UN MÉDICIN OU UN CENTRE ANTIPOISON. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. NE PAS provoquer de vomissements à moins d'indication contraire par le personnel médical.
Avis aux médecins	La présence probable de lésions des muqueuses peut être une contre-indication au lavage gastrique. Il pourrait être nécessaire de prendre des mesures contre le traumatisme circulatoire, la dépression du système respiratoire et les convulsions.

Conditions médicales aggravées: Les individus avec des problèmes respiratoires chroniques tels que l'asthme, l'emphysème, la bronchite chronique, etc., peuvent être plus prédisposés à l'irritation.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié Le produit n'est pas inflammable. Éteindre le feu en utilisant un agent approprié.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité: Pas d'information disponible.
Dangers spécifiques La décomposition du produit libère de l'oxygène, ce qui peut intensifier le feu.
Risques inhabituels Oxydant. Decomposition releases oxygen, which may intensify fire.

Équipements spéciaux pour la protection des intervenants: Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles Utiliser un équipement de protection personnelle.
Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement important. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Manipulation: Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas goûter ni avaler. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate. Retirer et laver les vêtements et les chaussures contaminées avant réutilisation. Bien laver après manipulation. Le résidu du produit peut rester sur/dans les conteneurs vides. Utiliser toutes les mêmes précautions pour la manutention du conteneur vide et le résidu que pour la manutention du produit. Mélanger seulement avec de l'eau. NE PAS MÉLANGER AVEC DE L'AMMONIAQUE, DES JAVELLISANTS OU D'AUTRES PRODUITS DE CHLORATION. Peut réagir et émettre du chlore gazeux. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

Entreposage: Protéger du gel. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique: Une ventilation usuelle devrait être suffisante pour maintenir le nombre des particules aéroportées à un niveau acceptable. La protection respiratoire n'est pas nécessaire si une bonne ventilation est assurée.

Protection individuelle

Protection des yeux: Lunettes de protection contre les éclaboussures de produits chimiques.
Protection des mains: Gants résistants aux produits chimiques
Protection de la peau et du corps: En cas d'exposition importante, porter des vêtements de protection appropriée.
Protection respiratoire: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si les conditions du travail exigent l'emploi d'un appareil respiratoire, suivre les recommandations de protection respiratoire de OSHA 29 CFR 1910.134 et ANSI Z88.2.
Mesures d'hygiène: A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Composant(s)	CAS #	ACGIH	OSHA	Mexique
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	1 ppm (TWA)	1 ppm (TWA) 1.4 mg/m ³ (TWA)	2 ppm (STEL) 3 mg/m ³ (STEL) 1 ppm (TWA) 1.5 mg/m ³ (TWA)
Acide phosphorique	7664-38-2	3 mg/m ³ (STEL) 1 mg/m ³ (TWA)	1 mg/m ³ (TWA)	3 mg/m ³ (STEL) 1 mg/m ³ (TWA)

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

État de la matière: Liquide
Aspect: Liquide Solution aqueuse
Densité: 1.069
Densité gazeuse: Pas d'information disponible.
Point/intervalle d'ébullition: indéterminé
Température de décomposition: Indéterminé
Solubilité: complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants Pas d'information disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau): Pas d'information disponible.
Phosphore élémental: 1.83 % by wt.

Masse volumique apparente Pas d'information disponible.
Vitesse d'évaporation: Pas d'information disponible.
Couleur: Turbidité Transparent, primaire Incolore
Odeur: primaire Caractéristique
Point/intervalle de fusion indéterminé
Température d'auto-inflammation: Pas d'information disponible.
Densité 8.92 lbs/gal 1.069 Kg/L
Point d'éclair > 200 °F > 93.3 °C
Viscosité: Pas d'information disponible.
Teneur (%) en COV (composés organiques volatils): 0 % *

pH 0.7

pH de la solution diluée 1.8 @ 1:16

Limites d'explosivité - supérieure: indéterminé - inférieure: indéterminé

* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Le produit est stable
polymérisation:	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Produits de décomposition dangereux	Oxygène.
Matières à éviter	Ammoniaque. Bases. Agents réducteurs. Ne pas mélanger avec des produits chlorés (tels que les javellisants).
Conditions à éviter	Ne pas congeler.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë	Corrosif pour les yeux. Oral(e) Estimée à un niveau supérieur à 5000 mg/kg. Dermale Toxicité orale exprimée en DL50 > 2000 mg/kg.
Information sur les composants:	Voir la Section 3.
Toxicité chronique	Aucun à notre connaissance.
Effets spécifiques	
effets cancérogènes:	• Aucun à notre connaissance.
effets mutagènes:	Aucun à notre connaissance.
Toxicité pour la reproduction	Aucun à notre connaissance.
Effets sur l'organe-cible:	Aucun à notre connaissance.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information environnementales donnée non disponible.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets des résidus / produits non utilisés:

LES DÉCHETS INSECTICIDES - Respecter tous les règlements fédéraux, provinciaux, locaux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT/TDG: Les descriptions officielles de transport peuvent varier selon la taille de l'emballage. Veuillez vous reporter à la bibliothèque HAZMAT (MATDANG - matières dangereuses) de Diversy sur le site Web <http://naextranet.diversey.com/dot> pour obtenir des renseignements à jour sur l'expédition.

Description du connaissance DOT (voie terrestre)
DISINFECTANTS

Description du voie maritime connaissance Same as DOT above.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Inventaires internationales

Tous les éléments de ce produit sont énumérés dans les inventaires suivants: États-Unis (TSCA), Canada (DSL/NDL).

Réglementation des É.-U.

Proposition 65 de la Californie: Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

RIGHT TO KNOW (RTK)

Composant(s)	CAS #	MARTK:	NJRTK:	PARTK:	RIRTK:
Eau	7732-18-5	-	-	-	-
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	X	X	X	X
Acide phosphonique	2809-21-4	-	-	-	-
Acide sulfonique de benzène alkylique linéaire	68584-22-5	-	-	-	-

Acide phosphorique	7664-38-2	X	X	X	X
--------------------	-----------	---	---	---	---

CERCLA/ SARA

Composant(s)	CAS #	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302, TPQ kg)	Section 313
Peroxyde d'hydrogène	7722-84-1	5 - 10%		1000	
Acide phosphorique	7664-38-2	1 - 5%	5000		

Catégories de risque en vertu de la loi SARA, section 311/312

Immédiat	x
Différée	-
Feu	-
Réactivité	-
Décompression soudaine	-

Réglementation Canadienne

Catégories de risque du SIMDUT : Exempt.

DIN No. : DIN 02239828

16. AUTRES INFORMATIONS

Cause de la révision:

Sans objet

Préparé par :

NAPRAC

Avis supplémentaire

- Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement concernant les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement concernant les produits contrôlés
- Ne contient pas de parfum additionné.

Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.